

Bongu Marion 06 82 11 88 27

Une modification de l'article 11 du PLU est-elle envisagée?
Il n'y a aucune cohérence dans la règle qui concerne la pose de
fenêtre de toit. En quoi le type de pièce concernée regarde-t-il la
commune? Que la fenêtre de toit éclaire un couloir ou une salle de bain,
cela sera visible de la même façon depuis la rue...